

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 20/03/2026 à 19 H 00

Convocation du 16 mars 2026

Présents	Absents excusés
Francis SURNON (FS) – Maire et Président Pascale CLEYET (PC) - 2ème adjointe/secrétaire de séance Serge PUYPE (SP) – 1 ^{er} adjoint Karine VEGNANT (KV) – conseiller municipal Michel DUSSURGET (MD) – conseiller municipal Christine FRANCOZ (CF) – conseillère municipale Caroline TOURNIER (CT)– conseiller municipal Gwendoline VIGIER (GV) – conseiller municipal Charles CROZAT (CC) – conseiller municipal Jean-Baptiste DUPUI (JBD) - conseiller municipal Christophe COMBET (CC) – conseiller municipal	

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et fait l'appel des conseillers municipaux présents en séance ou représentés à cet instant.

Le quorum est atteint avec la présence de 11 élus.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- **Election du Maire**
- **Détermination du nombre des Adjoints**
- **Election des adjoints**
- **Fixation des indemnités des élus**
- **Lecture de la charte de l'élu local**

Election du Maire :

Rapporteur : Serge PUYPE

Vu l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales ;

Il est procédé à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : **Serge PUYPE**

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	:	11
Bulletins blancs ou nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	11
Majorité absolue	:	6
A obtenu Serge PUYPE	:	11 voix

Serge PUYPE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Maire de la commune de Charette**

Délibération n° 13/2026 : approuvée à l'unanimité des membres présents

Détermination du nombre des Adjointes :

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans pouvoir excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

A 11 voix pour, le Conseil Municipal :

- **Décide la création de deux postes d'adjoints au Maire.**

Après réception de la liste des adjoints déposés auprès de Monsieur le maire à cette même séance, il est procédé au déroulement du vote par bulletins secrets :

Liste des adjoints déposée :

- **Francis SURNON**
- **Pascale CLEYET**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	: 11
Bulletins blancs ou nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 11
Majorité absolue	: 6

A obtenu la liste de **Francis SURNON et Pascale CLEYET : 11 voix**

○ Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés :

- **1^{er} Adjoint au Maire : Francis SURNON**
- **2^{ème} Adjointe au Maire : Pascale CLEYET**

Délibération n° 14/2026 : approuvée à l'unanimité des membres présents

Lecture de la charte de l' élu local

Fixation des indemnités des élus :

Vu le CGCT et notamment les Articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au C.M. de fixer les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, à l'unanimité, et avec effet au **20 mars 2026** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire :
 - **28,1 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique, payés par trimestre à Monsieur **Serge PUYPE**, Maire.

Vu le CGTC et notamment les Articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux de ce jour portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, à l'unanimité, et avec effet au **20 mars 2026** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints aux Maires :
 - **10,89 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique, payés par trimestre
à Monsieur **Francis SURNON** - 1^{er} Adjoint
et
à Madame **Pascale CLEYET** - 2^{ème} Adjointe

Délibération n° 14/2026 : approuvée à l'unanimité des membres présents

Fin de séance à 19h44

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du

2026

Le Président,

La secrétaire de séance,

Serge PUYPE

Pascale CLEYET